

CONTRAT DE BAIE : l'heure du bilan

Faisant partie des 4 associations fondatrices du contrat de baie du Lazaret depuis 1993, l'APE est partenaire du contrat de baie de la rade de Toulon avec la fédération MART depuis sa création en 2002.

Après 5 ans de travail, le contrat de baie n°1 touche à sa fin et il est donc logique d'en faire le bilan.

Rappelons les objectifs du Contrat de baie :

- Restaurer la qualité des milieux aquatiques et marins.
- Valoriser le patrimoine et l'économie de la rade
- Assurer une gestion durable et intégrée

Contrat de baie en chiffres :

14 communes

180 km² et un trait de côte de 50 km

105 millions d'euros de prévus au départ

Les acteurs :

Le contrat de baie est mené en partenariat avec :

l'Etat, les collectivités territoriales, les chambres consulaires et les associations de protection de l'environnement et des usagers (certaines regroupées au sein de MART présidée par M. Jean Ecochard)

Il est piloté par le comité de baie et présidé par M. Gilles Vincent, Maire de St Mandrier et Président de la Commission environnement de TPM.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le bilan est mitigé car si l'on s'en réfère au dernier bulletin de MART et à son président, M. Jean Ecochard :

Au terme des 5 premières années, seules 60% des actions ont été réalisées.

Seuls 60,1 millions d'euros ont été engagés soit 58,9% du portefeuille prévu au départ.

- ❖ Côté actions : Sur les 160 actions définies :
 - 75 actions réalisées soit 47%
 - 44 actions en cours dont 6 en voie d'achèvement soit 27,5%
 - 41 actions non réalisées dont 12 abandonnées soit 25,5%

Les mauvais points :

La lutte contre les inondations, la lutte contre la pollution chimique, la protection des biocénoses marines sont à la traîne. Les actions concernant les bassins versants du Las et de l'Eygoutier ont pris un retard préoccupant.

Les bons points :

Par contre le contrat de baie a fait naître une réelle culture « contrat de baie » c'est-à-dire une prise de conscience des différents partenaires sur l'importance et la nécessité d'une démarche de management environnemental autour de la rade et de ses bassins versants. Le contrat de baie aura réussi le tour de force de réunir autour d'une même table représentants de l'Etat, élus locaux et représentants du monde associatif pour travailler dans le sens d'un « développement durable » du milieu marin et des bassins versants.

On note une amélioration de la qualité des eaux de la Rade qui ont permis à la filière mytilicole de la baie du Lazaret d'être maintenue.

❖ Côté budget :

| partenaire | Somme prévue en M d'€ | Somme engagée en M d'€ | % réalisé |
|---|--------------------------|---------------------------|-----------|
| Etat | 2,4 | 0,1 | 0,04% |
| Agence de l'eau | 21,5 | 15,7 | 73% |
| Conseil Régional | 12,4 | 5,2 | 42% |
| Conseil Général | 15,7 | 7,1 | 45% |
| Collectivités locales, Marine Nationale, syndicat.. | 50 | 32 | 64% |
| TOTAL | 102 | 60,1 | 58,9% |

On voit bien que le mauvais élève est malheureusement celui qui devrait montrer l'exemple, à savoir l'Etat et qu'il n'est pas trop étonnant que 60% des actions aient été réalisées puisque seul 60% du budget a été investi.

Il faut espérer que les actions non entreprises seront au moins lancées dans les 2 ans à venir. Enfin pour le deuxième contrat de baie qui devrait se faire entre 2010 et 2015, MART a déjà proposé des objectifs :

- Privilégier la gestion des actions et des études (savoir exactement où l'on en est entre objectifs et réalisations)
- Le développement durable en mettant l'accent sur les économies d'énergie et les économies d'eau ;
- La protection et la mise en valeur de toutes les formes de notre patrimoine maritime et aquatique permettant de mieux faire adhérer la population aux objectifs du contrat de baie.
- La réflexion prospective sur le devenir à long terme des rades de Toulon